



**HAL**  
open science

## Un entretien avec Alain Reynaud (avec des extraits de Société, Espace et Justice)

Bernard Bret

► **To cite this version:**

Bernard Bret. Un entretien avec Alain Reynaud (avec des extraits de Société, Espace et Justice). Justice spatiale = Spatial justice, 2011, Pratiques de sécurité en ville, 4, <http://www.jssj.org/article/un-entretien-avec-alain-reynaud-avec-des-extraits-de-societe-espace-et-justice/>. halshs-01526291

**HAL Id: halshs-01526291**

**<https://shs.hal.science/halshs-01526291>**

Submitted on 22 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Un entretien avec Alain Reynaud - 11 avril 2011 par Bernard Bret

suivi d'extraits choisis de l'ouvrage d'Alain Reynaud, 1981, *Société, Espace et Justice*, Paris, PUF, 263p.

*JSSJ* : Alain Reynaud, merci de nous recevoir. En 1981, sous le titre *Société, Espace et Justice*, vous faisiez paraître aux Presses Universitaires de France un livre qui a marqué beaucoup de géographes et beaucoup de personnes s'occupant d'autres sciences sociales. Il nous est donc apparu qu'il serait intéressant, 30 ans après la parution de l'ouvrage, de vous entendre sur certains des points qui y étaient traités. La thématique abordée était à l'époque tout à fait nouvelle. La première question portera donc sur l'accueil qui a été fait à votre livre, dans la géographie française comme à l'étranger.

Alain Reynaud : L'accueil a été très variable, avec des réticences et des rejets, ce qui était relativement normal à un moment où existaient de fortes tensions entre les géographes. Il y a eu aussi, je m'en suis rendu compte plus tard, un réel intérêt de la part d'un certain nombre de collègues. Les réticences, elles, portaient sur les nouvelles formes de géographie qui étaient en train de se mettre en place.

*JSSJ* : Le thème était pionnier, au moins dans la géographie française. Il était plus familier chez certains économistes tels que Samir Amin ou André Gunder Frank. En géographie, certains s'occupaient des inégalités (on peut rappeler que le livre d'Yves Lacoste sur la géographie du sous-développement était paru en 1965), mais dans une approche bien différente et qui ignorait les notions de centre et de périphérie.

AR : Précisément, le livre de Samir Amin m'avait beaucoup intéressé, et j'avais eu le désir dans les années 1970 de travailler dans cette direction, mais en tant que géographe. Le thème reprenait certaines préoccupations présentes à l'époque. Il s'agissait pour moi de le traiter dans sa dimension spatiale, d'essayer de l'approfondir du point de vue géographique en mettant au point un vocabulaire plus large que la simple opposition centre-périphérie. Par la suite, les tensions parmi les géographes m'ont incité à un certain retrait et m'ont conduit à m'intéresser à des sujets de géographie historique comme la Chine ancienne. J'ai été amené, de façon inattendue, à appliquer les notions de centre et de périphérie dans un passé très lointain. La Chine des Printemps et des Automnes - nom de la période entre le VIII<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècles avant J.C. - constituait un domaine inhabituel pour les géographes !

*JSSJ* : Ce qui, sans doute, valide l'idée de centre et périphérie comme modèle applicable à des configurations très diverses.

AR : Oui, dans le cas de Chine, ce fut en prenant en compte la longue durée, deux siècles et demi, et en essayant de saisir des évolutions, des transformations et des renversements dans l'organisation spatiale.

*JSSJ* : Ces concepts étaient plus familiers aussi à certains historiens, que vous citez bien sûr, comme Fernand Braudel et Immanuel Wallerstein. Si on reste dans le registre de la géographie, mais hors de l'hexagone, les géographes de langue anglaise s'étaient montrés plus sensibles que leurs collègues français au thème de la justice spatiale. Quel écho votre livre a-t-il eu auprès de ces géographies étrangères ?

AR : Guère d'écho chez les Anglo-Saxons. En revanche, il y a eu une traduction en italien.

JSSJ : Ce qui est très bien, évidemment, mais l'italien n'est pas une grande langue de communication à l'échelle mondiale. Le fait demeure que beaucoup de vos lecteurs ont été surpris que votre ouvrage n'ait pas eu un retentissement plus affirmé et n'ait pas connu de rééditions en français.

AR : Le tirage initial de 1800 exemplaires a été épuisé en quelques années, et, c'est vrai, il n'y en a pas eu d'autres.

JSSJ : Merci d'autant plus d'avoir accepté que JSSJ en republie quelques extraits avec leur traduction en anglais.

AR : Je reviens sur le contexte au moment de la parution. Le travail que j'ai fait était en rapport avec la géographie de l'époque, où il était question d'aménagement du territoire, où on évoquait les inégalités régionales et où on parlait volontiers de désertification. Je me situais d'une certaine manière dans un mouvement d'ensemble. Mais, ce que je faisais pouvait inquiéter pour deux raisons. La première était le jeu sur les degrés de l'échelle spatiale, puisque je passais sans arrêt dans la même page, dans le même paragraphe, voire dans la même phrase, d'un degré à l'autre, en allant du quartier urbain jusqu'au monde. Or, à cette époque, la géographie était préférentiellement préoccupée par les degrés inférieurs de l'échelle spatiale, c'est-à-dire la région, et même le local. On avait l'habitude de s'occuper d'un degré de l'échelle spatiale, et d'un seul à la fois. Par conséquent, aux yeux de nombreux collègues, ma façon de procéder n'apparaissait pas très sérieuse. La deuxième raison était manifestement ma volonté de conceptualisation et de théorisation. Cela provoquait une inquiétude forte chez les géographes se réclamant du concret et du terrain, position qui commençait à être discutée, mais qui gardait encore beaucoup d'adeptes.

JSSJ : Tout en admettant qu'il y a plusieurs géographies légitimes, l'idée que la conceptualisation fasse peur dans les sciences sociales laisse tout de même étonné....

AR : Certes, mais c'est là un état d'esprit qui a longtemps existé en géographie. Depuis la fin des années 1960, toutefois, un basculement était en train de s'opérer, et le début des années 1980 correspond à la période des tensions les plus fortes. Finalement, la question a été résolue dans les années 1990 : aujourd'hui, les géographes travaillent sur des thèmes extrêmement variés et dans des optiques non moins variées, mais ils ont tendance à s'accepter mutuellement sans volonté d'exclure ceux qui s'écarteraient d'une ligne dominante.

JSSJ : Vous dites avoir été en phase avec les questions débattues alors, mais l'originalité fondamentale de votre travail a été précisément de systématiser les observations dans un modèle explicatif, autrement dit de passer à la conceptualisation.

AR : Oui, c'est là une tendance profonde chez moi, mais qui n'était pas la règle. J'avais été confronté à ce problème en géographie physique et notamment en géomorphologie qui avait été pour moi le centre d'intérêt majeur au cours de mes études. Du coup, je souhaitais l'équivalent en géographie humaine.

JSSJ : Comme voyez-vous la réactivation du thème de la justice en géographie ? La question n'avait pas été abandonnée par les géographes de langue anglaise. Mais, en France, si votre ouvrage a fait date sans avoir toutefois la résonance qu'il aurait méritée, on a l'impression qu'il n'y a pas eu grand chose ensuite jusqu'à ces toutes dernières années.

AR : Il me paraît assez normal de voir actuellement la réactivation du thème de la justice spatiale car nous sommes à une époque où les inégalités, notamment spatiales, se sont creusées. Les spécialistes des sciences sociales veulent donc y réfléchir de nouveau. Certes, il y a trente ou quarante ans, les inégalités existaient, mais elles avaient tendance à se réduire, socialement et spatialement, et nous étions dans un contexte de croissance forte. Aujourd'hui, il n'y a plus guère de croissance, tout au moins dans les pays les plus développés, et les inégalités s'aggravent.

JSSJ : Il n'empêche que dans les années 1970 et 1980, les inégalités étaient fortes et que d'autres sciences sociales que la géographie les exploraient.

AR : Certes, mais je me suis appuyé pour rédiger l'ouvrage sur quantités de livres et d'articles de géographie. Autrement dit, le thème sur lequel je travaillais était en filigrane ou explicite dans de nombreuses publications. Ce qui n'existait pas, c'était la systématisation dans un modèle avec un vocabulaire pensé pour traduire les différents aspects de la réalité et ses multiples nuances.

JSSJ : Cet effort pour nommer les situations et comprendre comment le modèle évolue a eu une portée très grande.

AR : L'accueil favorable que certains collègues ont réservé à ce travail montre qu'il y avait un besoin en la matière.

JSSJ : Il y a quand même un point à préciser. Le concept de justice tel qu'implicite dans votre ouvrage consiste en l'égalité entre les personnes et donc, dans la perspective qui était la vôtre, entre les territoires. A vous lire, il semble que la recherche de la justice soit la recherche de l'égalité entre les classes socio-spatiales par des mécanismes compensatoires. On est toujours dans une perspective de justice distributive tendant à l'égalisation des conditions. Est-ce que vous voyez toujours la question de cette manière, ou est-ce que la différenciation spatiale peut éventuellement faire apparaître des inégalités qui seraient profitables à tous et qui ne seraient alors pas contraires à l'équité. C'est une réflexion théorique, mais qui peut aider à qualifier les diverses configurations du réel. Pour remettre la question dans le modèle centre-périphérie, est-ce qu'une périphérie est nécessairement dans une situation inéquitable par rapport au centre ?

AR : L'inégalité peut, dans certains cas, ne pas être ressentie. On peut très bien être satisfait du contexte territorial dans lequel on vit et ne pas prendre conscience de la situation périphérique dans laquelle on se trouve. Pour parler de centre et de périphérie, il faut déjà voir les choses de plus haut, à moins de se trouver dans une situation extrême avec des conditions de vie très difficiles. Une différence ne devient inégalité que si elle est perçue, ressentie et vécue comme telle.

JSSJ : Certes, la façon dont une situation juste ou injuste est ressentie par les personnes est fondamentale, mais on peut qualifier une situation de juste ou d'injuste sans la subir soi-même, par l'analyse que l'on en fait. La question reste donc posée sur le plan théorique de savoir si l'inégalité entraîne nécessairement une injustice. Cela revient à se demander ce qu'est exactement la justice : se confond-elle avec l'égalité, ou pas ?

AR : Chercher à faire de la justice socio-spatiale n'a jamais pour but, me semble-t-il, de parvenir à l'égalité parfaite des territoires. Il s'agit plutôt d'atténuer les inégalités existantes car la tendance spontanée est l'aggravation des inégalités, ce qui peut se révéler à terme contre-productif pour ceux qui se trouvent dans la situation la plus favorisée car les inégalités poussées à l'extrême, qu'elles soient des inégalités sociales ou des inégalités territoriales, sont génératrices de tensions et de blocages. Personnellement, j'ai l'impression que nous avons un problème d'inégalités régionales poussées à leur extrême avec la Côte d'Ivoire. Certains disent que c'est plus complexe car il y a eu des migrations internes en direction d'Abidjan. Il n'empêche : il y a bien une opposition Nord-Sud qui a débouché sur des conflits armés et une guerre civile, opposition que l'on retrouve dans des pays voisins, et je pense en particulier au Nigeria.

JSSJ : Votre livre expose les redistributions à base territoriale comme un remède partiel aux inégalités. En quoi la crise actuelle et notamment la crise de l'Etat-Providance peuvent-elles mettre à mal cette justice redistributrice ?

AR : S'agissant de la crise de l'Etat-Providance, les mécanismes redistributeurs mis en place depuis les années 1950 existent toujours, mais avec une atténuation, compte tenu de la faible croissance et des déficits des Etats et des collectivités territoriales. Mais ces mécanismes, même à la grande

époque de l'Etat-Providence, n'ont été que des correctifs des évolutions spontanées initiées par les décideurs économiques. Ainsi en est-il, aux Etats-Unis, du glissement dans les années 1960-80 des industries du Manufacturing Belt vers le Vieux Sud. Je l'avais étudié à propos de l'Arkansas. Ce glissement n'était pas en rapport avec l'intervention de l'Etat. Simplement, les entreprises voyaient leur intérêt (salaires plus faibles et absence de syndicats) à aller s'installer dans le Sud. Aujourd'hui, on assiste à un glissement des industries des Etats-Unis et de l'Europe vers les pays émergents. Le mécanisme est le même, mais à une autre échelle : les entreprises ont intérêt à aller s'installer en Indonésie, au Vietnam ou en Chine.

JSSJ : Avec cette différence importante qu'il y a une frontière entre le pays d'origine et le pays d'arrivée.

AR : Sans nul doute. Le franchissement des frontières politiques a une importance particulière que certains semblent avoir oublié quand ils prétendent qu'il n'y a plus de frontière. Manifestement, il y en a toujours. Aujourd'hui, on constate un certain masochisme de la part des pays développés qui donnent parfois l'impression de vouloir accentuer ces délocalisations. Les interventions supranationales telles que celles de l'OMC vont dans le sens d'accepter ce mécanisme, non pas dans le sens de le refuser ou de le ralentir, mais bien plutôt dans celui de l'accélérer.

JSSJ : Quand vous vous inscrivez en faux contre l'affirmation qu'il n'y aurait plus de frontière, on vous suit totalement. Ce cliché est une sottise énorme. Ce qui est exact, c'est que les frontières ont changé de rôles. Elles ne sont plus des murailles qui isolent et qui bloqueraient les flux internationaux, mais elles restent les limites de la territorialité des lois, notamment fiscales et sociales : au lieu de freiner les flux internationaux, elles les augmentent car il n'y aurait aucun motif de délocaliser si la législation était partout identique à l'échelle mondiale.

AR : Exactement.

JSSJ : La mondialisation était plus qu'amorcée en 1981, mais elle s'est développée depuis. Cela a-t-il bouleversé les configurations du modèle centre-périphérie au point de voir le jeu des échelles d'une façon autre, et est-ce que certaines notions que vous aviez élaborées, telles que l'isolat ou l'angle mort, gardent toute leur pertinence ?

AR : Je ne crois pas que le modèle soit dépassé.

JSSJ : Le modèle général, certainement pas. La question porte sur l'actualité de certaines formes identifiées il y a trente ans.

AR : Les concepts d'isolat et d'angle mort m'avaient paru des concepts de départ et d'arrivée. De départ, parce que les premiers groupes humains organisés, généralement éloignés les uns des autres et disposant de moyens de communication faibles, vivaient en circuit fermé. Le terme d'isolat s'impose alors. Dans le cas de la Chine antique, on sent bien le passage des isolats à des connexions qui prennent de l'importance au fil du temps et aboutissent à des oppositions de type centre et périphérie. Quant à l'angle mort, c'est une variante de l'isolat, avec une densité de population faible et une organisation interne lâche. D'arrivée, parce que l'angle mort peut aussi être le terme de l'évolution quand la périphérie dominée est passée au stade de périphérie délaissée, puis déstructurée, d'autres diraient désertifiée. On arrive alors au stade d'angle mort résiduel, dont on a eu des exemples au cours des années 1980-90 dans certains fragments de ce que l'on appelait la France du vide.

JSSJ : Le modèle, parce qu'il est un modèle, offre donc une grille de lecture efficace dans des situations très variées.

AR : Ce que je suggérais dans la conclusion s'est réalisé, me semble-t-il, à savoir le passage des périphéries dominées aux périphéries intégrées. Que s'est-il passé depuis trente ans ? Incontestablement, l'importance croissante des très grandes villes partout dans le monde,

autrement dit de ces mégapoles que Paul Valéry, dans les années 1930, appelait déjà les villes immenses et le poète Emile Verhaeren, à la fin du XIXe siècle, les villes tentaculaires. Ces très grandes villes, de plus en plus nombreuses, sont à la fois des villes mondiales et des villes-monde. Elles influencent la marche du monde, mais elles constituent aussi un monde en elles-mêmes. Ces villes ont pris des dimensions extrêmes et, au bout d'un certain temps, elles ont connu un affinage. Elles tendent à se débarrasser d'activités désormais banales à leur échelle, compte tenu de leurs autres rôles. Elles cherchent alors un exutoire dans les périphéries qui deviennent intégrées, avec le renversement des flux de capitaux et, à terme, des flux migratoires. En France, les villes de la couronne ont bénéficié dès les années 1950 et 1960 de retombées multiples des transformations de Paris, que ce soit des universités, des industries ou des services. Mais ces retombées ne sont pas toujours au plus haut niveau, ce qui signifie des universités plutôt spécialisées dans le premier cycle, ou, dans les services, naguère les transferts des archives des banques et aujourd'hui des centres d'appels téléphoniques. Un autre exemple qui me paraît marquant, c'est Shanghai. Avant le basculement de la Chine en 1978, Shanghai apparaissait comme un centre dominant pénalisé par la puissance publique, laquelle se méfiait de cette métropole autrefois liée au monde capitaliste et qui avait, pour cette raison, une mauvaise image de marque. Or, après 1980 et en peu de temps, Shanghai est devenu un hypercentre et s'est désindustrialisé au fur et à mesure des délocalisations dans le delta du Yang Tsé Kiang. A l'échelle du monde, les délocalisations industrielles vers les pays émergents ont pu apparaître dans un premier temps comme un phénomène d'intégration d'anciens pays périphériques, mais nous sommes maintenant au-delà et nous assistons peut-être à une redistribution majeure des cartes : un ancien centre dominant (Europe, Etats-Unis, Japon) en stagnation relative et d'anciennes périphéries qui se transforment peut-être à terme en centres dominants. L'expression pays émergents risque de devenir obsolète au fil des années... quand ils auront émergé. Certaines de ces régions et de ces villes deviennent de véritables centres. Si l'on cherche une ville qui, au XXIe siècle, symboliserait bien ce que Fernand Braudel avait illustré de façon très parlante avec Venise aux XVe et XVIe siècles, Amsterdam au XVIIe, Londres aux XVIIIe et XIXe, puis New York au XXe, ce serait peut-être Shanghai. A chaque fois qu'il y a eu passage d'un centre dominant à un autre, l'ancien a subsisté, mais en n'étant plus désormais au sommet de la hiérarchie.

JSSJ : L'autre transformation majeure des dernières années, c'est l'effondrement du bloc soviétique. On connaît le scénario et on connaît l'interprétation qui en a été donnée par certains, lorsque Francis Fukuyama voulait y voir la fin de l'histoire à partir du moment où l'économie de marché se répandait partout. C'était sans doute une idée un peu simpliste car on voit mal pourquoi l'histoire s'arrêterait. Cela étant, comment voyez-vous la Russie parmi les pays émergents. Mettre la Russie dans la même catégorie que le Brésil ou l'Inde, cela a-t-il vraiment un sens ?

AR : C'est effectivement un problème. La Russie du début du XX<sup>e</sup> siècle pourrait évoquer le Brésil ou le Mexique à la même époque.

JSSJ : C'est-à-dire au Mexique la période 1875 – 1910 où Porfirio Diaz est au pouvoir et qui correspond à une modernisation perçue par certains gens du lieu comme une menace contre leur identité collective.

AR : En Russie, les évolutions étaient un peu les mêmes qu'au Mexique, et comparables à ce qui s'est passé plus tard en Iran. Dans tous les cas, une industrialisation rapide impulsée de l'extérieur et une classe dirigeante elle-même tournée vers l'extérieur, soit une situation qui n'est pas cohérente avec les réalités intérieures et qui aboutit à une révolution. On a mis en avant la Révolution de 1917 en Russie, mais on n'a pas suffisamment porté attention à la révolution qui a eu lieu au Mexique entre 1910 et 1920 et qui devait aboutir à mettre en place un régime original dirigé par le Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI), appellation pas toujours bien comprise de l'extérieur. L'originalité soviétique a été d'être en situation de centre dominant du point de vue politique, au



même titre que les Etats-Unis, mais avec une base économique fragile. Entre les deux, l'Europe occidentale avait une puissance économique comparable à celle des Etats-Unis, mais elle n'avait guère d'existence politique. Seuls les Etats-Unis avaient tout. Aujourd'hui, la Russie a perdu son poids politique, une part de son territoire et de sa population. Elle se trouve dans une sorte d'entre-deux.

JSSJ : Qu'elle soit en mesure de se récupérer est un scénario crédible et même probable. Mais, dans sa situation présente, il paraît très discutable de la compter au nombre des pays émergents.

AR : C'est un cas particulier. Depuis la chute de l'URSS, la Russie vit sur ses matières premières et ses sources d'énergie.

JSSJ : Elle a un profil économique de pays rentier, ce qui est contradictoire avec l'idée de pays émergent. A la vérité, elle sort d'un naufrage.

AR : La Chine aussi sortait d'un naufrage, mais qu'elle a surmonté. En URSS, après la période stalinienne, il n'y a pas eu de boom économique, et les problèmes étaient tels que lorsque Gorbatchev a tenté une refonte complète, il a échoué et tout a explosé. La Chine, elle, en quelques années après la mort de Mao, non seulement s'est transformée, mais a transformé le monde. Après plusieurs décennies de maoïsme et d'épreuves terribles, la Chine a été capable de basculer en très peu de temps.

JSSJ : Un autre point à examiner parmi les changements à discuter, c'est la décentralisation. Comment voyez-vous la chose du point de vue de la justice spatiale ? Si elle est un moyen de rapprocher le citoyen du pouvoir, on peut lire la décentralisation comme un progrès de la démocratie, mais ne comporte-t-elle pas aussi le risque de produire des égoïsmes territoriaux dès lors que les responsabilités budgétaires s'exercent à l'échelle régionale ou même à l'échelle locale. Cela peut paralyser les arbitrages de l'Etat central et limiter son rôle de redistributeur.

AR : Oui. Là encore, il faut jouer sur les échelles. Chaque fois qu'il y a autonomie financière d'un territoire, cela constitue une gêne pour les transferts et les redistributions entre des territoires comparables. Les réticences se vérifient à toutes les échelles, exprimées par l'idée du chacun pour soi. L'exemple typique est celui des agglomérations. S'il y a un objet géographique qui paraît indiscutable, c'est bien l'agglomération. On sait assez précisément où elle s'arrête. Elle se voit sur la carte et sur le terrain. Or, en France comme ailleurs dans le monde, les agglomérations sont faites de 5, 10, 20, 50 communes, ou plus encore, qui demeurent indépendantes les unes des autres. Bien sûr, elles ont des liens. Mais, malgré les intercommunalités, ce découpage municipal gêne la justice spatiale, c'est-à-dire les péréquations automatiques, et empêche la démocratie, c'est-à-dire les élections directes. Exactement comme à l'échelle européenne, les responsables sont obligés de tenir compte de majorités composites, issues dans ce cas de figure des représentants de chacune des communes. Aux Etats-Unis, dans les marges des agglomérations, là où il n'y a pas de découpage municipal mais seulement des comtés, il existe des lotissements dont les résidents demandent un statut particulier, celui de minimal city, qui ne prend en charge que certains services publics. Résultat : des impôts faibles pour des populations favorisées, le complément étant fourni par le comté ... où le niveau de vie peut éventuellement être moins élevé. Il s'agit alors de faire payer les pauvres ! Un autre exemple illustrant le rôle des limites administratives concerne les règlements d'urbanisme. A Los Angeles, tache urbaine immense, les frontières communales sont lourdes de sens : quand on passe d'une commune à une autre, le paysage change souvent brutalement, simplement parce que le règlement d'urbanisme change. Si la règle interdit par exemple de construire sur une parcelle inférieure à 1500 mètres carrés, il est clair que le choix a été fait d'exclure les revenus moyens et modestes. Bien que différentes, d'autres mesures relèvent à l'échelle municipale d'un souci identique de rejet des pauvres. En France, des communes préfèrent ainsi payer une amende plutôt que de respecter les quotas de logements sociaux prévus par la loi ?

JSSJ : On a donc là des centres qui cherchent à se débarrasser de leurs périphéries, ou du moins des charges que ces dernières pourraient occasionner. A une échelle différente, ces phénomènes n'ont-ils pas des convergences avec les pratiques des micro-Etats paradis fiscaux comme Monaco ou le Liechtenstein ?

AR : On trouve des mécanismes comparables.

JSSJ : La décentralisation peut donc opposer des barrières aux mécanismes de redistribution. En revanche, elle peut consolider des identités collectives, plus ou moins ressenties, mais qui existent. Cela conduit à une autre question. Votre ouvrage envisage la justice sur le registre essentiellement économique, c'est-à-dire celui de la redistribution des biens. Est-ce que l'on peut étendre cette notion à d'autres registres que l'économique, c'est-à-dire notamment à la reconnaissance des identités collectives. On peut penser par exemple au sort qui est fait aux minorités et aux populations immigrées en Europe ou ailleurs. Même à supposer que soient équitables les conditions matérielles qui leur sont faites, et c'est loin d'être partout le cas, la reconnaissance de leur identité en tant que groupe relève-t-elle de la justice socio-spatiale ?

AR : Oui, c'est possible, mais on y attache moins d'importance. Cela suppose qu'un groupe soit réuni sur un même territoire. Or, souvent, les ghettos sont laissés à leur triste sort et sont considérés comme dangereux. De la même façon que l'on parlait de classes dangereuses, il y a des territoires dangereux. En tous les cas, la puissance publique ne s'y intéresse pas tellement.

JSSJ : Sur les configurations que prend le modèle centre-périphérie, Pierre Veltz notait en 2006 que les centres peuvent aujourd'hui choisir leurs périphéries sans être contraints de le faire dans leurs environs immédiats. Comment voyez-vous cela ?

AR : C'est un phénomène de déterritorialisation. Les grandes métropoles finissent par devenir indifférentes à ce qui se passe autour d'elles et s'intéressent davantage à ce qui se passe à grande distance. Ainsi, au XIX<sup>e</sup> siècle, Chicago était bien la métropole du Middle West. Puis Chicago est devenu une ville mondiale, et du coup, ce qui se passe dans le Middle West la concerne moins. L'organisation du Middle West est confiée à des villes plus modestes, tandis que Chicago s'occupe de ses rapports avec Londres ou Shanghai.

JSSJ : De même peut-on sans doute avancer que Paris est plus concerné par ce qui se passe dans les autres villes mondiales et dans les grandes économies du monde, que par ce qui se passe en Brie ou en Champagne.

AR : Oui, la situation n'est plus celle du XIX<sup>e</sup> siècle où les villes attiraient les hommes et les ressources d'abord des régions à proximité.

JSSJ : Ce constat vaut réponse à l'argument parfois entendu, selon lequel la mondialisation invaliderait le modèle centre-périphérie parce que les relations actuelles sont à voir davantage en réseaux qu'en continuité spatiale. Une telle critique semble avoir mal compris ce qu'est un modèle.

AR : Oui. Cela étant, s'il faut des liens à grande distance, il faut aussi des liens de proximité. Dans le cas de Paris, les relations sont à l'échelle du monde, mais Paris a aussi un rôle en France et se trouve au cœur d'une région dont on a d'ailleurs moins parlé en géographie que de la région lyonnaise.

JSSJ : Ce que vous dites est une invitation à poursuivre une démarche pluriscalaire qui articule les relations centre-périphérie à l'échelle mondiale et celles qui jouent aux échelles régionales et locales. Cette articulation ne remet pas en cause le modèle. Elle s'appuie sur lui et en précise les configurations actuelles.

AR : Il faut éviter de confondre deux choses, le fait de vivre dans des conditions agréables et le fait de décider. Certains phénomènes urbains ont eu tendance à s'homogénéiser. Ainsi, en France, les petites villes n'ont plus l'allure provinciale qu'elles avaient dans les années 1950 et 60. Des espaces



ruraux reçoivent des retraités aisés et bénéficient de conditions de vie comparables à celles des grandes villes, voire supérieures car il y a moins de stress. En revanche, la décision et l'innovation restent inégalement réparties, comme hier et peut-être plus qu'hier. Qui conçoit les produits ? Les pays développés et les très grandes villes. Qui les fabrique ? Des pays et des régions périphériques. Qui les consomme ? Tout le monde. Je suis frappé de voir que sur les objets, il n'y a plus systématiquement made in, mais parfois designed in (par exemple : in California) et assembled in (par exemple : in China).

JSSJ : Votre propos rejoint l'ouvrage de Laurent Davezies intitulé La République et ses territoires et qui développe l'idée suivante : la mobilité au sens le plus large (déplacements domicile-travail, tourisme, changements de résidence liés au cycle de vie) conduit à distinguer les lieux de production de richesse et les lieux de consommation. Les premiers sont des centres et les seconds des périphéries, mais où souvent on vit mieux que dans les centres. Il faut donc considérer le modèle pas seulement à travers la production mesurée par le PIB, mais aussi à travers la consommation.

AR : Cela ne change pas fondamentalement l'inégalité dans la décision.

JSSJ : Certes, mais dire que Paris détient la décision n'autorise plus à dire que les Parisiens auraient, en moyenne, une position privilégiée par rapport aux provinciaux. Cette affirmation est devenue obsolète compte tenu des prix du foncier et de l'immobilier, en plus de nombreuses autres contraintes matérielles. De ce fait, pénaliser Paris pour soutenir la province va à l'inverse des conditions de vie réelles et fait peser un risque sur la capitale alors que celle-ci n'est plus en compétition avec Toulouse ou Lyon, mais avec Londres ou Tokyo. Du coup, c'est aussi faire courir un risque à la province qui profite du dynamisme parisien. D'où cette conclusion que pour faire de la justice socio-spatiale, il faut renforcer des centres comme Paris, quitte à faire ensuite une redistribution équitable de la richesse produite.

AR : C'est l'idée selon laquelle il faut soutenir ce qui marche le mieux.

JSSJ : C'est tenir compte de la compétitivité des territoires.

AR : Cette idée se défend, mais il faut être attentif à ce que cela ne se fasse pas aux dépens de territoires déjà faibles. Il est vrai que certains territoires reçoivent des retraités aisés. C'est le cas de la Côte d'Azur, du Périgord (avec beaucoup d'Anglais), de la Costa del Sol et d'autres. Ces gens apportent des ressources, des patrimoines. Ils font d'ailleurs des séjours dans leur pays ou leur région d'origine où ils ont gardé des attaches. Certains lieux peuvent ainsi être qualifiés d'associats, dans mon vocabulaire. Mais le phénomène n'est vraiment marquant que s'il concerne des populations aisées.

JSSJ : Cela rejoint la question posée tout à l'heure sur le point de savoir si la justice spatiale passe nécessairement par l'égalisation, ou si consolider certains centres pour produire de la richesse qui sera consommée ailleurs n'est pas plus profitable à tous.

AR : Ce peut être plus efficace. Tout dépend de l'importance des transferts. Si on transfère massivement, on finit par affaiblir le centre, ce qui devient contre-productif. De toutes les façons, la tendance présente n'est pas celle-ci. On est plutôt en train de réduire les redistributions sociales et territoriales, sociales parce que les caisses sont vides, territoriales parce que la décentralisation fait contribuer aux dépenses les collectivités territoriales désormais autonomes.

JSSJ : On retrouve cette question récurrente en matière d'aménagement : faut-il privilégier certains lieux destinés à devenir des pôles de développement, ou faut-il saupoudrer dans un souci d'égalité.

AR : Le saupoudrage intégral est inefficace car il ne peut y avoir indifférenciation spatiale. La concentration se justifie donc, mais il faut savoir s'arrêter. Dans la répartition des rôles, tout ne se vaut pas. A Reims, la municipalité voudrait faire croire que la ville est devenue une métropole

française, d'où le nom officiel de Reims métropole pour désigner la communauté d'agglomération, et même une métropole européenne. Or, il suffit de se reporter à une étude récente de l'Insee reproduite, non sans une certaine naïveté, par le journal municipal pour voir qu'il n'en est rien : les emplois décisionnels représentent 20 % des actifs à Paris, 15 % dans les vraies métropoles de province et... 7 % à Reims, c'est-à-dire à peine plus qu'à Amiens. La vérité est que Reims reste avant tout une ville satellite de Paris.

JSSJ : Ce qui, après tout, n'a rien d'infâmant, et qui lui donne un rôle utile dont les Rémois peuvent tirer profit. Inversement, vouloir jouer dans un créneau inadapté à la ville considérée, n'est-ce pas se tromper de cible, n'est-ce pas ne pas jouer la bonne carte ?

AR : C'est en tous les cas nourrir pas mal d'illusions.

JSSJ : Un autre aspect de la justice spatiale à considérer est celui de la citoyenneté.

AR : Celle-ci s'exerce à travers les élections. Or, les découpages électoraux sont souvent inadaptés aux réalités, à quoi s'ajoute la pression exercée sur les élus par les technocrates. J'ai lu l'année dernière sous la plume de deux universitaires aménageurs de Bratislava que, face à l'incompétence de la population et des élus, il faudrait créer des structures pour éviter la prédominance du pouvoir politique sur l'administration (« to avoid the dominance of the political powers over the administration and technical implementation ») !

JSSJ : C'est un plaidoyer pour la technocratie, le pouvoir aux techniciens, contre la démocratie, le pouvoir au peuple !

AR : Et cela est dit dans un pays où la démocratie est récente ! Certes, ces auteurs disent souhaiter la participation de la population, mais ajoutent que les associations ne traduisent pas les souhaits de la population et ne sont pas compétentes. Si l'on en revient au vote, le problème des élections indirectes demeure posé dans les intercommunalités. S'y ajoute celui des abstentions dans les élections municipales. Si ceux qui votent étaient représentatifs, c'est-à-dire s'ils constituaient un échantillon au sens statistique, ils traduiraient le sentiment collectif. Mais tel n'est pas le cas, et dans la mesure où certaines catégories de la population votent plus ou moins que d'autres, sociologiquement et spatialement, c'est la démocratie elle-même qui est en jeu. A Reims, pour les élections municipales, on note 50 % d'abstentions, mais le centre vote à 70 % alors que le quartier périphérique Croix-Rouge ne vote qu'entre 20 et 40 %, selon les bureaux. Des fractions de population, et du même coup des territoires, ne sont pas représentées.

JSSJ : Il y a aussi le problème du découpage des circonscriptions. C'est un grand classique de la géographie électorale, mais qui vaut d'être rappelé car il aboutit à ce que toutes les voix n'aient pas le même poids statistique.

AR : Aux Etats-Unis, on redessine assez régulièrement les circonscriptions pour tenir compte des changements démographiques.

JSSJ : Oui, mais demeure le problème des découpages faits sur mesure et soupçonnés de favoriser tel ou tel camp.

AR : C'est vrai. C'est le problème du gerrymandering...

JSSJ : Une dernière question, mais double. Sur le plan de la connaissance, le concept de justice vous semble-t-il constituer une grille efficace pour lire et analyser les territoires ? Sur le plan de l'action, la géographie peut-elle contribuer à produire plus de justice ?

AR : Vaste question ! Sur le premier plan, le concept de justice peut alimenter les raisonnements menés en géographie. Simplement, si la puissance publique abandonnait ses interventions, on étudierait quelque chose qui n'existe plus, sauf, a contrario, à étudier l'injustice spatiale. Sur le deuxième, qui est une question présente depuis les années 1960, les géographes peuvent présenter

---

leur information argumentée, et c'est ensuite aux politiques d'en faire ce que bon leur semble. L'idée de géographes imposant leurs idées reviendrait à retomber dans la technocratie.

JSSJ : Mais, comme d'autres, les géographes peuvent participer utilement au débat citoyen.

AR : Sans doute, mais j'envisagerai la question autrement et avec prudence. Regardons les mouvements sociaux récents en France. Lors du débat sur le « contrat première embauche » (CPE) proposé par le gouvernement Villepin en 2006, on a entendu de nombreux universitaires donner leur avis. Résultat : les économistes se sont prononcés très majoritairement pour, tandis que les sociologues se sont massivement prononcés contre le projet. Cela veut dire que les premiers se plaçaient du côté des entreprises, et les seconds du côté des salariés. Quelle valeur donner alors aux expertises des sciences sociales quand on entend des points de vue aussi opposés, dont aucun ne peut se prétendre objectif...

JSSJ : Les sciences sociales ne sont pas des sciences exactes.... Merci beaucoup de cet entretien.

**Alain Reynaud, *Société, Espace et Justice*, Paris, PUF, 1981  
(extraits publiés avec l'aimable autorisation des PUF)**

**La nécessaire prise en compte des classes socio-spatiales**

Prendre en compte le concept de classe socio-spatiale à côté de celui de classe socio-économique (ou de classe sociale, si l'on veut rester fidèle au vocabulaire en usage) présente un double avantage : d'une part, l'utilisation de l'adjectif socio- enracine ce concept dans la société et évite l'opposition, fréquente mais stérile, entre social et spatial ; d'autre part, ce concept invite à unifier la théorie de la différenciation de l'espace social à tous les degrés de l'échelle spatiale. Un groupe social, qui vit sur un' espace forme donc une classe socio-spatiale. La définition que donne Armand Frémont de l'espace social ne s'applique pas limitativement à un espace « relativement restreint mais non ponctuel », mais concerne, à des titres divers et avec des nuances, tous les degrés de l'échelle spatiale : « Une combinaison assez forte des relations des hommes entre eux et des hommes aux lieux se distingue par une cohésion particulière dont les hommes et les femmes du groupe ont nettement conscience. » '

En prêtant attention à des sociétés « primitives » dans une perspective anthropologique, on constate fréquemment des liens très forts entre une population et le territoire 'qu'elle occupe. Aux Nouvelles-Hébrides, pour Joël Bonnemaison, « chaque groupe fait beaucoup plus que coïncider avec son territoire: il 'est' ce territoire. Il y a dans l'idéologie de la société traditionnelle une identité absolue entre l'homme et le sol et, par là, un idéal de fixation territoriale ». A Madagascar, Jean-Pierre Raison parle de sociétés géographiques, dont la définition se rapproche de celle du concept de classe, socio-spatiale, car « l'appartenance à un lieu donné exprime l'appartenance à une unité sociale définie par l'espace autant que par la parenté ».

Sans atteindre ces formes extrêmes d'attachement aux lieux, où dans certains cas-les hommes ne peuvent quitter leur territoire sans aliéner leur identité, l'appartenance à une même classe socio-spatiale entraîne ordinairement deux conséquences : d'une part une tendance au moins partielle à l'homogénéisation culturelle, d'autre part l'autodéfinition du groupe social par rapport aux autres groupes voisins en termes d'intériorité, d'identité et souvent de supériorité. Sans insister sur les querelles de clocher dont l'intérêt est purement local et anecdotique, il suffit de1 rappeler de quelle façon les Parisiens de toutes origines socio-économiques parlent volontiers des « provinciaux », lesquels le leur rendent bien si l'on en croit le dicton : « Parisiens, têtes de chiens ; Parigots, têtes de veaux. » Et que dire des stéréotypes à l'aide desquels chaque peuple parle des peuples voisins?

(...)

Pour utiliser correctement les notions de centre et de périphérie, il ne faut jamais oublier qu'elles ne sont que des notions relatives et donc transposables à tous les degrés de l'échelle spatiale. Ainsi Athènes a un centre et une périphérie en tant que ville. Et, si l'on voulait pousser l'analyse, rien n'empêcherait de rechercher centre et périphérie à l'échelle des quartiers d'Athènes. Mais, d'autre part, Athènes constitue le centre incontestable de la Grèce. En même temps, la Grèce se situe dans la périphérie de l'Europe et donc, très bientôt, dans la périphérie de la Communauté Economique Européenne. Cependant, la Grèce, malgré son retard sur la France, la République fédérale allemande ou le Benelux, se rattache plus aux pays industriels qu'aux pays sous-développés et fait donc partie, à l'échelle du monde, du centre.

De même, lorsque le centre d'une nation correspond, pour l'essentiel, à une ville hypertrophiée (Mexico au Mexique, Athènes en Grèce, Lima au Pérou), son renforcement aux dépens de la périphérie nationale (les régions les plus en retard) se traduit par l'accroissement de sa propre périphérie sous forme de quartiers marginalisés et sous-équipés, et, à la limite, de bidonvilles dans les pays du Tiers Monde.

(...)

**La variété des situations types**

*Les types de combinaisons entre centre et périphérie.*

Deux cas de figure majeurs sont possibles, qui mettent tous les deux en jeu la notion de rétroaction, banale dans la théorie générale des systèmes. Ou bien il y a rétroaction positive, c'est-à-dire des actions en retour qui entretiennent et accélèrent les processus définis au chapitre précédent, et le fossé s'aggrave entre centre et périphérie, car le renforcement du centre entraîne corrélativement un affaiblissement, absolu ou relatif, de la périphérie. Ou bien il y a rétroaction négative, c'est-à-dire des actions de sens contraire qui ralentissent ou même inversent les processus en jeu, et la périphérie est en mesure de combler une partie de son retard, tantôt à l'initiative du centre, tantôt par elle-même.

Deux éléments ont ici une importance essentielle : les flux de capitaux et la détermination à les utiliser. Le centre se sert volontiers à son profit des capitaux qu'il secrète, mais il peut faire appel à des capitaux en provenance de la périphérie dominée, les hommes suivant alors presque automatiquement les capitaux, tout comme il peut valoriser une part plus ou moins grande de ses capitaux dans la périphérie intégrée, limitant du même coup ou inversant les mouvements migratoires. Quant à la périphérie, tantôt elle laisse partir ses capitaux sans protester et parfois même sans en être consciente, tantôt elle s'efforce de les valoriser sur place pour se développer, quitte à faire appel à des capitaux provenant du centre, mais en contrôlant elle-même leur utilisation. Bref, la périphérie peut être « passive » ou « active », pour reprendre dans un sens légèrement différent l'expression de Jean-Paul Deler. (...)

### **Les phénomènes de domination pure ou la périphérie au service du centre**

#### *Centre dominant et périphérie dominée.*

Le phénomène de concentration au profit du centre et aux dépens de la périphérie se manifeste à tous les degrés de l'échelle spatiale. L'animation des centres des villes face au sous-équipement des quartiers périphériques est une situation banale. Le poids grandissant de certaines métropoles face aux « déserts régionaux » a soulevé des inquiétudes. Le maintien, ou parfois même l'aggravation, de l'écart entre pays industriels et pays sous-développés a souvent été dénoncé.

Mais c'est au niveau de l'articulation d'une nation en régions que l'évolution divergente du centre et de la périphérie est susceptible de prendre le maximum d'ampleur, les flux migratoires et les flux de capitaux n'étant pas freinés par l'existence de frontières politiques.

Les mécanismes ont été étudiés au chapitre précédent. Il n'est pas nécessaire d'y revenir et il suffit de leur donner leur épaisseur temporelle. Tout dépend en effet du rythme des pertes de la périphérie dominée. Si ce rythme est faible, la situation a des chances de se maintenir au fil des décennies, le centre se renforçant progressivement et la périphérie gardant éventuellement une population stable, grâce à des taux de natalité élevés. L'émigration en direction du centre, qui touche au premier chef les agriculteurs, joue même alors un rôle de soupape de sûreté, en évitant une pression excessive sur la terre.

A ce stade, la conscience de classe socio-spatiale n'est généralement pas très affirmée dans la population de la périphérie dominée. On ne ressent pas vraiment la domination, bien qu'elle existe. Les départs sont volontaires ou en tout cas facilement acceptés, la fuite des capitaux est suffisamment faible et discrète pour ne pas soulever de réprobation et la culture du centre jouit d'un préjugé favorable. En France, par exemple, la population de la périphérie dominée, c'est-à-dire l'Ouest et le Sud, a continué de croître durant le XIXe siècle et la date du maximum de population se situe en général durant la seconde moitié du siècle. Ensuite, la population commence de décroître sans que le phénomène prenne une allure inquiétante, tout au moins dans un premier temps.

Pourtant, si les rythmes s'accroissent, les forces vives de la périphérie dominée risquent alors d'être attaquées, ce qui correspond à un nouveau sous-modèle.

#### *Centre hypertrophié et périphérie délaissée.*

Lorsque les mécanismes qui engendrent la différenciation entre centre et périphérie fonctionnent depuis un certain temps, l'écart s'accroît, tant du point de vue des chiffres de population et de la valeur de la production que des taux de croissance. Pour l'aire-foyer, le stade ultime de l'évolution est l'hypertrophie et la congestion ; pour l'aire marginale, c'est la désertification, expression si souvent utilisée aujourd'hui.

La périphérie délaissée peut se vider, au sens le plus physique du terme. Des exemples saisissants ont été fournis autrefois par l'Irlande dont la population est tombée, entre le milieu et la fin du XIXe siècle, de huit à quatre millions d'habitants, et plus récemment par la Corse qui avait environ 270 000 habitants en 1881 et vraisemblablement à peine 170 000 vers 1960, soit la moitié de ce qu'elle aurait eu si son solde migratoire n'avait pas été dramatiquement négatif pendant un siècle. Mais ce déclin général, qui fait de la Corse un bon exemple de périphérie délaissée, est encore aggravé par l'organisation interne de la région qui illustre remarquablement, à ce degré de l'échelle aussi, le modèle centre-périphérie. Depuis peu, les pôles et les zones relativement dynamiques situés sur le littoral concentrent la population et les activités, jouant ainsi le rôle de centre, tandis que l'intérieur se vide inexorablement, tout aussi bien au profit du « centre » corse que de la France continentale. « Villages squelettiques et hameaux fantômes » (Janine Renucci) se multiplient dans ce qui est devenu la périphérie d'une périphérie.

(...)

Face à de telles situations, il est des cas où la population de l'aire marginale perd toute confiance en elle, ne tente pas de réagir et s'abandonne à la résignation. Parfois, une part importante de la population de la périphérie délaissée se montre favorable à une centralisation accrue. Guy Burgel a noté comment, dans la périphérie de la Grèce, les petites villes et les secteurs ruraux souhaitent traiter directement avec Athènes par méfiance encore des capitales régionales dont ils refusent de reconnaître le rôle prépondérant : « le centralisme athénien apparaît autant moteur mû par les volontés provinciales et à leur profit que processus de colonisation de la province par la capitale ».

Mais, bien souvent, la population de la périphérie délaissée - ou du moins ce qu'il en reste - prend conscience à la fois de sa situation retardataire et des mécanismes qui en sont à l'origine. Elle refuse l'exil forcé de ses derniers enfants, au nom du droit de « vivre et de travailler au pays », et rend le centre responsable de son déclin, comme c'est le cas dans l'Est du Québec. Fréquemment, le regain de sa culture (en particulier de sa langue), désormais valorisée face à la culture du centre, est un moyen de retrouver une identité, fût-ce au prix de nostalgies passéistes ambiguës. Le centre, qui s'est nourri aux dépens de la périphérie, s'en désintéresse désormais puisqu'il ne peut plus rien en retirer, et c'est en ce sens que la périphérie est délaissée. Elle tend à devenir un isolat replié sur lui-même, puisque les liens avec le centre sont très faibles, voire un angle mort si la désertification a dépassé des seuils irréversibles.

Quant à l'aire foyer, si elle a vidé ainsi plusieurs de ses périphéries, elle risque fort d'être congestionnée et de devenir un centre hypertrophié. Exerçant à la fois les responsabilités en matière de décision et de créativité mais également les fonctions de production, aussi bien d'avant-garde que banales, un centre hypertrophié a du mal à tout concilier. La croissance excessive entraîne déséconomies d'échelle et externalités négatives. La surcharge des réseaux multiplie les pertes de temps. Les inconvénients de la concentration et de la centralisation risquent de l'emporter sur les avantages.

### **La redistribution des tâches entre le centre et la périphérie ou le partage inégal**

Dans certains cas, il y a renversement du sens des flux et l'aire-foyer envoie une partie de ses capitaux et de ses habitants travailler dans l'aire marginale, qui devient une périphérie intégrée. Selon l'ampleur des flux et la nature des réalisations, deux sous-types se différencient : d'un côté, la périphérie intégrée et exploitée, développée plutôt à partir d'une périphérie délaissée ou d'un angle mort, mettant en jeu des flux de faible importance, au profit quasi exclusif des habitants du centre ; d'un autre côté, la périphérie intégrée et annexée, développée surtout à partir d'une périphérie dominée ou d'un isolat, mettant en jeu des flux de grande ampleur dont les habitants de l'aire marginale retirent certains avantages. Mais les deux sous-types de périphérie intégrée restent dans une situation de dépendance vis-à-vis du centre et c'est en ce sens que la redistribution des tâches correspond à un « partage inégal ».

#### *Centre dominant et périphérie intégrée et exploitée*

Dans la plupart des pays industriels ou en voie d'industrialisation, la croissance s'accompagne d'un besoin grandissant de ressources naturelles. Les centres sont donc à l'affût de gisements miniers et énergétiques pour satisfaire les besoins de leur industrie, mais aussi de « gisements paysagiques » pour offrir repos et distraction à leurs citoyens.



En ce qui concerne les gisements miniers et énergétiques, les périphéries dominées ou délaissées, anciennement mises en valeur, ne peuvent plus fournir les produits désirés en quantités suffisantes. Il faut donc se tourner vers des espaces neufs. Les Etats qui possèdent de tels espaces, généralement situés aux limites de l'œkoumène, ne tentent de les mettre en valeur eux-mêmes mais ont généralement recours aux pays industriels les plus puissants, dont ils attendent capitaux et techniciens. Les exemples ne manquent pas : au Brésil, l'Amazonie, paradis des multinationales ; au Canada, le Grand Nord, terre d'accueil pour les capitaux étatsuniens ; aux Etats-Unis, l'Alaska ; en Suède, toute la partie septentrionale du pays ; en URSS, la Sibérie centrale et orientale, pour la mise en valeur de laquelle le Japon fut un temps sollicité ; en Afrique, les pays du Sahel et le Zaïre ; en Chine, toute la partie occidentale, en particulier le Qinghaï et Xinjiang.

Le nom de périphérie intégrée et exploitée traduit une situation bien particulière, surtout typique aux degrés supérieurs de l'échelle spatiale. Dans tous les cas, ce type d'aire marginale se caractérise par une très faible population autochtone, un milieu difficile, des paysages exceptionnels, des ressources naturelles abondantes, en particulier la forêt, les métaux et tout particulièrement les métaux rares (uranium), les sources d'énergie (charbon, hydroélectricité, hydrocarbures). Ces ressources justifient investissements massifs, chantiers gigantesques et infrastructures nouvelles, qui bouleversent brutalement le destin de ces classes socio-spatiales. Un mot résume de tels milieux, celui de fragilité. Fragilité du milieu humain, car les autochtones - Esquimaux, Lapons, Indiens ; nomades d'Asie, agriculteurs, chasseurs et cueilleurs d'Afrique - sont projetés sans transition dans le monde technologique le plus avancé, avec tous les risques d'acculturation trop rapide qui en résultent. Fragilité du milieu naturel, car les écosystèmes subissent les conséquences d'une mise en valeur sans précaution, uniquement soucieuse de rentabilité à court terme. (...)

Pour le centre - ou les centres - qui en sont à l'origine, ces flux en direction de la périphérie exploitée, donc de sens inverse par rapport aux cas envisagés précédemment, représentent peu de choses. Le centre retrouve dans la périphérie exploitée des compléments utiles, voire indispensables, à son développement ou à la qualité de la vie de ses habitants, mais son Organisation n'est pas bouleversée.

#### *Hypercentre et périphérie intégrée et annexée*

Il est rare que les mécanismes de domination s'accroissent au point d'aboutir à la désertification totale de la périphérie dominée. A un moment ou à un autre, dans des contextes variés et pour des raisons diverses il se produit une inversion des flux, en particulier des flux migratoires et des flux de capitaux, inversion de bien plus grande ampleur que dans le cas de la périphérie exploitée.

A l'échelle de la ville, et surtout des plus grandes, le centre perd souvent une partie de sa population résidente qui préfère s'installer à la périphérie, c'est-à-dire en banlieue, parfois même dans des communes rurales d'où le terme fréquemment utilisé de rurbanisation. Le phénomène est si général et si banal qu'il est inutile d'insister. Mais la ville, considérée comme un ensemble, perd également une partie de ses industries. Si les sièges sociaux restent volontiers, les unités de production sont installées ailleurs. Le mouvement est spontané, comme on le constate à New York, à Londres ou à Johannesburg. Il est vrai que, dans tous les cas, le manque de place et le prix élevé du sol urbain incitent les industriels à partir, afin de moderniser leurs usines tout en réalisant une opération financière intéressante.

L'aire marginale, qui profite de ces transferts, devient alors une périphérie intégrée et annexée, dont les caractères sont sensiblement différents de ceux des types précédents. A l'échelle nationale, le déficit migratoire de la périphérie s'atténue, le solde devenant même éventuellement positif. Aux Etats-Unis, le cas du Vieux Sud est exemplaire : de 1940 à 1959, le solde était de - 3 500 000 personnes ; de 1960 à 1975, le solde est de + 2 500 000 personnes. En France, le dernier recensement (1968-1975) a confirmé des tendances esquissées à l'occasion du recensement précédent (1962-1968).

Le renversement des flux de capitaux n'est pas moins net. Dans la périphérie intégrée et annexée, l'agriculture moderne, l'industrie et le tourisme sont souvent le fait de firmes extérieures à la région et originaires du centre. Ainsi, dans l'Etat de l'Arkansas, situé dans le Vieux Sud des Etats-Unis, 62 % des 200 000 emplois industriels que comptait cet Etat en 1973, dépendaient d'un siège social situé en dehors de l'Etat, essentiellement dans les villes du quart Nord-Est des Etats-Unis, c'est-à-dire dans leur centre. En Italie, la Sardaigne est passée, en quelques années, du stade de périphérie dominée en voie de délaissement à celui de périphérie intégrée : raffineries de pétrole et complexes touristiques s'égrènent le long d'un littoral naguère à moitié désert. (...)

Si de tels processus se généralisent, en résulte-t-il un déclin pour le centre? Lorsqu'une périphérie dominée perd une partie de ses capitaux et de ses activités au profit du centre, elle subit un affaiblissement, mais la réciproque n'est pas vraie. Le centre, qui investit une part de ses capitaux dans la périphérie intégrée et y installe une partie de ses activités banales, en retire un surcroît de pouvoir, puisqu'il garde le contrôle des filiales créées. Il devient un hypercentre, c'est-à-dire un centre affiné, qui exerce dans de meilleures conditions son rôle de coordination, d'impulsion et de commandement. Toutes les études sur la géographie de la décision montrent le pouvoir de commandement qu'exercent certaines villes du centre, où sont regroupés les sièges sociaux d'entreprises dont les unités de production sont dispersées dans la périphérie intégrée et annexée nationale et/ou internationale. Loin d'être une marque de l'affaiblissement du centre, l'investissement dans la périphérie intégrée est un signe de vitalité, d'expansionnisme, de volonté de « conquête », en un mot d'impérialisme, pour reprendre un terme à la connotation politique marquée et qui s'applique plus particulièrement aux rapports entre le centre et la périphérie à l'échelle mondiale. (...)

Pour la périphérie intégrée et annexée, l'arrivée de capitaux et de migrants en provenance de l'hypercentre, constitue une esquisse de justice socio-spatiale, c'est-à-dire un début de redistribution en faveur du partenaire socio-spatial le plus défavorisé. Mais cette justice socio-spatiale est tout de même insuffisante. (...)

### **Le renversement du sens des relations : centre déclinant et périphérie comptant sur ses propres forces**

La périphérie peut également prendre conscience de son retard et essayer de se faire entendre. Ou bien des voix s'élèvent pour démonter les mécanismes du retard et dénoncer la sous-industrialisation, voire même la désindustrialisation, ainsi que le déclin agricole, pour réclamer des aides de l'Etat ou encore pour refuser de grands projets imposés de l'extérieur, par exemple une raffinerie de pétrole ou une centrale nucléaire, qui paraissent plus nuisibles qu'utiles. Ou bien la périphérie tente de transformer son image de marque, afin d'être plus attirante et d'intéresser des entreprises à la recherche d'une localisation intéressante, en leur faisant miroiter des avantages réels ou supposés. A l'échelle nationale, l'Irlande ou la Corée du Sud s'emploient très activement à attirer les entreprises. A l'échelle régionale, la Bavière, les différents Etats du Vieux Sud aux Etats-Unis et, tout récemment en France, les Ardennes et l'Aquitaine, tentent de jouer en même temps sur deux thèmes contradictoires, celui du dynamisme grandissant et celui du maintien de la qualité de la vie, fondée sur la tradition. Mais, dans tous les cas, revendications ou transformations de l'image de marque ne sont que des palliatifs. Si la passivité ne mène à rien, la prise de conscience constitue seulement une première étape avant de tenter de mieux prendre en main son destin en « comptant sur ses propres forces ».

En effet, toutes les périphéries ne s'enfoncent pas dans un déclin inexorable, dont la désertification serait le stade ultime inévitable, et celles qui échappent à cette perspective ne deviennent pas automatiquement dépendantes d'un hypercentre à la recherche des avantages de la décentralisation. Dans un certain nombre de cas, des aires longtemps marginales font preuve d'un dynamisme remarquable sans aide extérieure, sans ressources naturelles et sans grandes villes. De nombreux travaux soulignent ce type d'évolution et se recoupent suffisamment pour que l'on tente de dégager un modèle de la périphérie comptant sur ses propres forces. L'expression « compter sur ses propres forces » est d'origine chinoise ; elle eut son heure de gloire à la fin des années soixante et, après avoir constitué un idéal, elle est devenue un slogan avant de se figer en dogme jusqu'en 1976. Il faut la prendre ici dans un sens très large, celui d'une classe socio-spatiale en situation de périphérie dominée et qui se révèle capable d'enrayer son déclin du fait de la volonté et des initiatives de ses habitants ou tout au moins de certains d'entre eux. (...)

### **Ce qui est : le passage des périphéries dominées aux périphéries intégrées**

Un leitmotiv a traversé les chapitres de la seconde partie car, à tous les degrés de l'échelle, une tendance majeure s'affirme depuis deux décennies. Les périphéries intégrées se substituent aux périphéries dominées et, par contrecoup, les hypercentres succèdent aux centres dominants. En ville, les banlieues animées, équipées et pourvues d'emplois prolongent des centres affinis. Les campagnes, par le biais de la rurbanisation, retrouvent un second souffle face aux villes qui, naguère, les stérilisaient. Des régions marginales, autrefois à l'abandon, inversent leur solde migratoire et accueillent des usines décentralisées. Des nations périphériques, jadis colonisées, deviennent le terrain d'élection des firmes transnationales.

Partout s'opposent deux processus antithétiques qui se résument en disant que l'expiration succède à l'inspiration ou encore que l'explosion fait suite à l'implosion. Derrière l'image de l'implosion ou de l'inspiration, il faut imaginer un centre dominant qui, tel un trou noir, piège à son profit les flux d'hommes, de capitaux et de marchandises, les concentre et les territorialise. En quelque sorte déterritorialisation des flux dans la périphérie et reterritorialisation dans le centre. Rien n'échappe à un tel centre qui devient de plus en plus attractif au fur et à mesure qu'il grossit. Le processus a souvent fonctionné au cours de l'histoire mais, tout en restant d'actualité, il s'efface de plus en plus souvent à notre époque devant des actions de sens contraire. En effet, par le processus inverse d'explosion ou d'expiration, un centre émet des flux, déterritorialisés puisqu'ils quittent le centre mais reterritorialisés dans les périphéries intégrées. Le centre, devenu un hypercentre, coordonne et contrôle désormais ces flux à distance.

Pour la périphérie intégrée, la dépendance se fait plus subtile car les signes de renouveau et de redémarrage masquent aux yeux de beaucoup le contexte particulier dans lequel ils s'opèrent. Quant à l'hypercentre, il est placé sous le signe de la qualité et non plus de la quantité. Rien d'étonnant alors si la population diminue dans les centres-villes face au reste de l'agglomération, plafonne dans les villes par rapport aux campagnes environnantes, décroît dans certaines régions-foyers, comme le Nord-Est des Etats-Unis, et stagne dans les nations centrales, à l'image de ce qui se passe au Japon et dans la République fédérale allemande. Ainsi, à tous les degrés de l'échelle, l'affermissement du pouvoir de décision, de l'hégémonie financière, du rayonnement culturel et de la capacité d'innovation, ne s'accompagne plus obligatoirement d'un renforcement du poids démographique. (...)

**A propos de l'auteur : Bernard BRET**, UMR 5600 Environnement, Ville, Société, Université Lyon 3  
Jean Moulin

**Pour citer cet article: Bernard BRET | Alain REYNAUD**, « Un entretien avec Alain Reynaud, avec des extraits de *Société, Espace et Justice* », [“An interview with Alain Reynaud, with extracts of *Society, Space and Justice*”, translation: Sharon Winkler Moren], **justice spatiale | spatial justice**, n° 04 décembre | december 2011, [www.jssj.org](http://www.jssj.org)